

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 243 accordant un permis d'occupation du domaine.

n° 243

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 février 1950

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et, dépendances, Vu l'ordonnance organique du 1S septembre 1844 rendue applicable ; la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret, du 29 juillet 1924 portait fixation et organisation du Domaine public et des servitudes d'utilité publique a la Côte française, des Somalis, ensemble l'arrêté du 29 juillet 1924 organisant le Domaine privé

Vules arrêtés du 8 décembre 1925 fixant, les modalités d'application des décrets susvisés le procès verbal n° 6 du 13 décembre 1949 de la réunion de la Commission de la propriété foncière

Vula demande de le directeur des Travaux publics en date du S' décembre 1949

Sur le rapport du chef du service des Domaines

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 13 février 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est reiki'iie exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte, française des Somalis en date du 30 janvier 1950, affectant au service des travaux publics de la Côte française des Somalis une parcelle de terrain, sise au plateau du. Marabout et figurant au n° 531 du plan de lotissement diidit lieu. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel dé la colonie

Le Gouverneur, P.-H. Sntiïx.